

Conseil Municipal du 11 mars 2016

Présents : M Michel MARESCOT - Maire- Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE - M Pascal DROCCHI - M Thierry BONVOISIN - Adjoint - M Michel DABOUT – M Alain FAURE - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - Mme Martine LETARTRE.

Excusés : Mme Michelle LEGRY donne pouvoir à Mme Sylvaine de KEYZER, M Jean-Claude LE MOINE donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M Philippe GANNE donne pouvoir à M Pascal DROCCHI, M Olivier PONTHEU donne pouvoir à M Alain FAURE.

A été désignée en qualité de secrétaire : Mme Catherine FILIPOV.

- Informations de Monsieur le Maire

- Démission de Mme NGUYEN, conseillère municipale, pour raisons personnelles et professionnelles.
- Demande de local pour 1 association : la commune ne dispose pas de local libre pour ce type d'activité, qui nécessite 60 m² à l'année.
- Demande de diminution de loyer des locataires de la superette.
Le Conseil ne donne pas une suite favorable à cette requête compte-tenu des loyers que la commune a à régler pour cette opération.
- Rétroactivité de l'affichage de l'hôtel Bellevue sur la façade du musée : le Conseil demandera le règlement qu'à compter du 01/01/16.

- Compte Administratif du CCAS 2015

Suite à la suppression du budget spécifique du CCAS intégré au Budget général de la commune (BP 2016), les Conseillers doivent délibérer sur les comptes du CCAS pour 2015.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	12 130,50 €
Dépenses	6 659,50 €
Total excédentaire de	5 471,00 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	0 €
Dépenses	0 €
Total déficitaire de	0 €

Résultats budgétaires de l'exercice 2015 pour le CCAS : excédent de 5 471,00 €

Accord du Conseil

- Approbation du Compte de Gestion du CCAS 2015

Accord du Conseil

- Compte Administratif 2015

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 268 951,48€
Dépenses	1 032 241,36€
Total excédentaire de	236 710,12€

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	751 900,99€
Dépenses	642 789,59€
Total excédentaire de	109 111,40€

Résultats budgétaires de l'exercice 2015 : excédent de 345 821,52€

Accord du Conseil

- Approbation du Compte de Gestion 2015

Accord du Conseil

- Affectation des résultats

VU l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2015 du CCAS, donnant un résultat de clôture à la fin de l'année 2015 de :

En section d'investissement	0€
En section de fonctionnement	5 471,00€

Le résultat cumulé du CCAS pour l'année 2015 s'élève à + 13 539,78€.

VU l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2015, donnant un résultat de clôture à la fin de l'année 2015 de :

En section d'investissement	- 119 265,98€
En section de fonctionnement	826 942,90€

VU l'état des restes à réaliser de la commune au 31 décembre 2015, en section d'investissement, qui s'élève à 347 292,00€.

Un besoin de financement d'un montant de 466 557,98€ est à prévoir au compte 1068 pour équilibrer les dépenses d'investissement engagées en 2016. La somme de 360 384,92€ sera prélevée sur le résultat de clôture de fonctionnement qui s'élève à 826 942,90€, d'où un résultat net de fonctionnement pour la commune de 360 384,92€ auquel doit être ajouté le résultat cumulé du CCAS de 13 539,78€. La somme de ces 2 résultats s'élevant à 373 924,70€, sera portée au compte 002, du budget primitif 2016.

Accord du Conseil

- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Les taux des taxes n'auront pas été augmentés par la commune depuis 1997 soit 19 années. Suite à la mise en place de la loi NOTRe, la C.F.E. (cotisation foncière des entreprises) est directement perçue par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Les taux des trois taxes directes locales ont été votés en 2015 selon le détail ci-dessous

	Taux
Taxe d'habitation	9,51%
Taxe foncier bâti	9,91%
Taxe foncière non bâti	20,68%

Accord du Conseil pour maintenir les mêmes taux (pas d'augmentation) pour 2016.

En contrepartie de la non-augmentation des taux d'impositions pour cette année, M le Maire propose que chaque administré donne 3 heures par an de son temps à la commune. Ce geste gratifiant, permettrait d'améliorer la vie collective.

Exemples non exhaustifs de participations :

- Accompagner les enfants scolarisés à Villerville à la piscine ou lors de sorties,
- Participer aux fêtes de la commune, en décorant les rues, en montant les tentes, chapiteaux, faire un gâteau,...
- Préparer les expositions,
- Nettoyer le rivage, les sous-bois,
- Peindre les équipements ou meubles communaux,
- Réparer le matériel communal,

- Distribuer les flashs info, les flyers, les affiches...
- Aménager les sentiers,
- Couper les haies, désherber devant chez soi ou sur le territoire communal,
- Nettoyer le parvis,
- etc...

- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la commune 2016

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2015 était fixé à 6,24 %, ce qui représente un produit de 88 158€ sur 2015.

Accord du Conseil pour maintenir le même taux (pas d'augmentation) pour 2016.

- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la commune 2016 pour le camping du château d'Arvid

En 2015, la redevance spéciale d'OM pour le camping était de 18,50€ par emplacement et la recette était de 7 788,50€. Les propriétaires du Camping déclarent 421 emplacements.

Accord du Conseil pour augmenter la redevance par emplacement à 20€, ce qui ferait un produit de 8 420,00€.

- Attribution des subventions 2016

DEMANDES	VOTE
Amicale Bouliste	150 €
ARIM primes ravalement	3 000 €
Atelier enfants + Festival à Villerville	3 000 €
Bibliothèque pour tous	2 000 €
Comité liaison anciens combattants	150 €
Concert du Hameau Fleuri	100 €
Conférence St Vincent de Paul	200 €
Coopérative de l'école de Villerville	1 000 €
Croix Rouge Française Deauville Trouville	100 €
Jeudi d'Antan	800 €
les Amis d'André Mancel	300 €
les amis de la Baleine	7 500 €
MFR Métiers du cheval	60 €
Patrimoine cultuel	80 €
Place Nette	150 €
Restos du Cœur Calvados	150 €
Secours Canton Trouville	150 €
SNSM Honfleur	100 €
SNSM Trouville	100 €
Société des courses (Clairefontaine)	150 €
Tennis Club	-
US Villervillaise	1 300 €
Villerville à la Hune	6 500 €

Total	27 040 €
Sans affectation	4 840 €

TOTAL	31 880 €
--------------	-----------------

Depuis le 01/01/16, le conseil municipal à l'unanimité participe à hauteur de 50 % pour l'achat d'une carte annuelle au Club de Tennis Villervillais, pour tous les jeunes villervillais, en âge de fréquenter l'école primaire de Villerville et qui y sont réellement inscrits, les jeunes âgés de moins de 25 ans, à titre de résidents principaux ainsi que les employés municipaux et leurs enfants.

Une aide à la conduite accompagnée d'un montant de 150€ est octroyée pour toute demande avec justificatif de l'auto-école.

La commune ouvre un livret à la caisse d'épargne de la poste, bureau de Deauville, pour toute naissance concernant les habitants principaux de notre commune. La somme allouée est de 16 €.

Accord du Conseil

- Budget primitif 2016

Présentation du budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement	1 476 145,00€
- Section d'investissement	1 127 206,00€

Accord du Conseil

- Droits de terrasse 2016

Concernant la crêperie du Coin située 1, rue du Maréchal Foch, ainsi que le snack situé face à la Mairie qui n'a pas augmenté depuis 2008.

Accord du Conseil d'augmenter le droit de terrasse du 1^{er} mars au 1^{er} novembre inclus à 850 € pour l'année 2016.

- DETR 2016

Demande d'autorisation pour déposer un dossier de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la restructuration de la voirie, rue Lucien Coutaud et rue Butin. Des estimations ont été demandées.

Accord du Conseil

- DSIL 2016

Demande d'autorisation pour déposer un dossier de subvention Dotation communale de Soutien à l'Investissement public (DSIL) exceptionnel pour l'année 2016 pour la mise aux normes de la salle communale du 1^{er} étage du Casino, rue des Bains.

Accord du Conseil

- Contrat de visites périodiques 2016

La commune a un contrat de suivi technique à valoir sur une benne à ordures de marque FAUN acquise en 2008. La benne n'étant plus neuve, des réparations plus importantes risquent de survenir cette année. L'entreprise nous propose un contrat d'entretien et de maintenance d'une année pour un montant de 2 082,00€ HT.

Accord du Conseil

- Révision de loyer commercial

Le locataire paie actuellement un loyer mensuel de 572,28€. Proposition d'actualiser le loyer de cet établissement, à compter du 1er avril 2016, sur l'indice de construction

du 3ème trimestre 2015, soit 1608 points dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Le conseil fixe le montant du loyer mensuel à 565,60€ à compter du 1er avril 2016 soit une baisse de 6,68€ mensuelle.

- Marché d'études urbaines « Mise en valeur de la centralité et faisabilité de 2 programmes de logements »: avenant n°1
Le présent avenant a pour objet :
 - d'une part des modifications relatives à des missions nécessaires non prévues initialement et induites par une modification du PLUi en lien avec l'étude de centralité,
 - d'autre part des modifications de programmation en cours d'études.Le marché initial : 34 238,00€ HT
Avenant n°1 : 5 500,00€ HT
Total du marché 39 738,00€ HT soit 47 685,60€ TTC
Ce marché présente une plus-value de 16,06% du montant du marché initial.
Accord du Conseil

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
Accord du Conseil

- Horodateurs 2016
Proposition de mise en service des horodateurs pour l'année 2016 :
 - les week-ends et jours fériés à compter du 1er mai au 30 juin 2016,
 - tous les jours à compter du 1er juillet, et jusqu'au 5 septembre 2016.Les tarifs restent inchangés. Une convention de maintenance sera établie.
Accord du Conseil

- Dénomination « Commune touristique »
Demande d'autorisation pour entériner les démarches en cours et nécessaires pour la dénomination « Commune touristique ».
Accord du Conseil

- Saisonniers
Proposition d'embaucher 2 personnes :
 - 1 personne pour ouvrir, nettoyer et fermer les WC publics situés place du Lavoir et rue des Bains, sortir le matin et rentrer le soir les transats situés place du Lavoir, tous les jours du 1er juillet au 5 septembre 2016 soit 2h/jour.
 - 1 personne pour un emploi polyvalent (nettoyage du rivage, balayage de la promenade et des escaliers d'accès à la mer, mise en place de jeux de plage, location de matériel nautique et tenue d'un chalet vendant boissons, glaces, ... etc.) à temps complet pour les mois de juillet et d'août.Accord du Conseil

- Devis jeux d'enfants
Afin de poursuivre le renouvellement des jeux pour enfants dans le Parc des Graves, proposition pour l'achat et la pose des jeux pour enfants pour un montant de 9 834,50€ HT soit 11 801,40€ TTC.
Accord du Conseil

- Personnel communal
Suite à la démission d'un employé et au départ en retraite d'un autre en 2015, proposition d'embauche d'une personne qui travaillera principalement aux espaces verts et à temps plein. La commune souhaite privilégier une demande locale et un titulaire du BAC Pro en espaces verts.
Accord du Conseil

- Renouvellement de foyer vétuste
Un foyer d'éclairage public situé rue des Poilus est à changer. Le coût de ce renouvellement est de 810,02€ HT soit 972,02€ TTC dont 607,51€ restant à la charge de la commune.
Accord du Conseil

- Chèques- cadeaux de fin d'année des employés
Demande de la trésorerie de délibérer concernant les chèques-cadeaux offerts par la commune aux employés communaux pour la fin d'année puisque la commune ne dispose pas d'amicale du personnel ni de comité d'entreprise.
Accord du Conseil

- Renouvellement du contrat de maintenance informatique
Le contrat d'assistance informatique arrive à son terme, notre prestataire ayant arrêté son activité, la commune doit trouver un nouveau prestataire.
Le contrat a pour objet l'entretien et le dépannage du matériel informatique de la mairie, de l'école et le poste de police.
Un projet de mutualisation avec la Communauté de Communes est à l'étude.
Accord du Conseil

- Questions diverses
 - Demande de location du petit local à l'entrée du garage avec ces vitrines extérieures afin d'exposer des tableaux pour juillet et août 2016.
Accord du Conseil pour 1 montant de 500 € pour les 2 mois d'été 2016.
 - Parking du Grand Bec : Suite au décès de l'habitante qui louait à la commune une parcelle de terrain située au Hameau du Grand Bec, servant de parking, proposition au Conseil de poursuivre cette location avec son héritière.
Accord du Conseil pour un montant annuel de 245 €.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Michel MARESCOT

